



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

prestations sociales

Question écrite n° 49308

Texte de la question

M. Dominique Bussereau attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la distorsion existante entre les règles d'attribution des aides et prestations familiales et celles appliquées par l'administration fiscale. Ces divergences sont particulièrement évidentes en ce qui concerne les indemnités journalières et rentes accidents du travail, les abattements accordés aux personnes âgées, la prise en considération du déficit des années antérieures ou les plus-value professionnelles réalisées par les personnes non salariées. Il lui demande quelle démarche elle compte entreprendre afin d'harmoniser l'ensemble des règles servant à la détermination des ressources.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Bussereau](#)

Circonscription : Charente-Maritime (4^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49308

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juillet 2000, page 4335

Question retirée le : 10 juin 2002 (Fin de mandat)